

Paris, le 16 juin 2021

**Objet** : Déclaration liminaire HCPP, séance du 17 juin 2021

Bonjour,

Les Techniciens de Laboratoire Médical, TLM, sont les travailleurs de l'ombre dans la chaîne du soin. Depuis l'année passée, avec les besoins d'analyses générés par la pandémie COVID 19, ils ont été plus visibles, mais vite oubliés.

Et pourtant ils ont travaillé sans compter pour assurer la permanence des soins et ont répondu présents à toutes les sollicitations. Ils se sont régulièrement adaptés aux différentes technologies de dépistage du virus pour faire face aux pénuries de réactifs et de matériel, aux mutations du virus.

En même temps ils ont poursuivi les activités liées à la prise en charge de l'ensemble des patients et à l'accréditation des laboratoires.

Des décrets sont sortis pour leur permettre de réaliser des prélèvements naso pharyngés, pour les autoriser à vacciner. Ils attendent maintenant le décret qui leur permettra d'être reconnus pour leurs compétences et d'évoluer dans leur carrière.

Depuis plus de vingt ans l'AFTLM, avec maintenant le CNPTLM, travaille à la réingénierie des diplômes de TLM pour obtenir le grade licence. Des réunions ont eu lieu avec le CNPTLM, nous savons que des travaux vont débuter, mais cela va encore prendre du temps, les diplômes dépendants de plusieurs ministères de tutelle.

Les TLM, toujours présents pour répondre aux besoins de santé publique, demandent à être entendus maintenant.

Ils sont soignants et comme leurs collègues paramédicaux ils veulent être revalorisés dès octobre 2021. Qu'en cette fin d'année des TLM diplômés d'état après trois ans d'études soient moins rémunérés qu'un personnel d'un niveau d'étude moindre mais qui va être revalorisé, n'est pas concevable. Il est indispensable d'avoir des TLM avec un niveau de compétences élevé, qui puissent évoluer et aussi participer à l'innovation et à la recherche pour répondre aux besoins de santé et aux évolutions.

Les TLM sont mobilisés pour que leur situation soit étudiée

Les TLM sont soutenus par leur encadrement médical et paramédical

Les TLM doivent être reconnus au grade licence et être revalorisés sans attendre

Merci pour votre attention

Edwige CAROFF  
Présidente AFTLM

